

Lettre à l'attention des conseillères et conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être élu.es pour représenter notre commune et assurer la gestion de ses communs. Parmi ceux-là, l'eau occupe une place essentielle. Ressource vitale, elle doit être protégée et gérée avec la plus grande vigilance et le plus grand soin, dans une logique d'intérêt général.

Dans les prochains jours, votre collectivité sera amenée à désigner en son sein les représentant.es qui siégeront dans différentes instances en charge de la gestion de l'eau sous de multiples aspects :

- Commission locale de l'eau
- Syndicats de rivières et compétence GEMAPI
- Syndicats d'eau potable
- Comités de bassin des Agences de l'eau

Nous tenions à vous alerter sur le soin et l'attention que vous mettrez lors de l'attribution de ces délégations.

En effet, de nombreux signaux et analyse démontrent qu'une véritable stratégie d'influence est mise en œuvre par des lobbys agricoles, comme le syndicat agricole FNSEA allié à différents acteurs de l'agro-industrie, visant à prendre une place prépondérante au sein de ces commissions et instances. À ce sujet, le rapport « Démocratie à sec » de Greenpeace apporte un éclairage particulièrement instructif. Dans de nombreux bassins versants, on observe une surreprésentation de membres issus du secteur agricole. Alors que cette catégorie socioprofessionnelle représente environ 3 % de la population active, elle peut occuper entre 25 % et 40 % des sièges dans certaines commissions locales de l'eau (que ce soient des personnes retraitées ou en activité).

La présence d'agriculteur.rice.s dans ces instances est légitime et nécessaire. Des sièges leur sont d'ailleurs attribués au titre du collège des usagers (2 à 4 sièges dans la plupart des cas). Toutefois, une telle surreprésentation peut traduire une volonté d'influence qui ne relève pas toujours de l'intérêt général. C'est ce risque avéré de conflits d'intérêt qui doit vous inviter à une vigilance particulière, au moment de désigner les représentant.es de votre collectivité. Il est essentiel que ces choix garantissent une représentation équilibrée et impartiale. De surcroît, si un.e élu.e était directement concerné.e par des dossiers qui pourraient impacter directement son activité, positivement ou négativement, il conviendrait de lui rappeler son devoir de s'abstenir lors de toute délibération présentant un conflit d'intérêts.

Aussi, nous souhaitons également attirer votre attention sur le Manifeste pour l'Eau de Greenpeace qui rappelle que l'eau est aujourd'hui fortement mise sous pression par un modèle agricole intensif menaçant sa disponibilité. À la suite du rapport « Démocratie à sec », ce manifeste est un véritable outil d'action concret à destination des collectivités locales. Il propose des mesures directement mobilisables par les communes pour encourager une transition vers un modèle agro-écologique plus sobre en eau, préserver les sols et renforcer la transparence démocratique. En s'y engageant, les élu.es signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes – comme le développement de filières agricoles durables, l'amélioration de la qualité de l'alimentation dans les cantines, la protection des zones sensibles pour l'eau potable ou encore une meilleure information des citoyen.nes sur la gestion de l'eau. Ce manifeste constitue ainsi un levier puissant pour agir localement, réduire les pressions exercées par l'agriculture industrielle et renforcer une gouvernance de l'eau plus juste et plus transparente.

Nous ne pouvons que vous encourager à consulter ces deux documents « Démocratie à sec » ainsi que le Manifeste pour l'Eau, et à en assurer la diffusion auprès de vos collègues et de vos administré.es ainsi que des habitant.es de votre commune.

Mesdames, Messieurs les élu.es, nous vous invitons à partager tous ces éléments et à prendre pleinement la mesure de ces enjeux. Il en va de la préservation de notre ressource en eau, mais aussi du bon fonctionnement de notre démocratie locale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre lettre et vous prions d'agrée, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.